

Daniel PREGIEL

88-EPINAL-DIRECTION INTERREGIONALE DES-88 - EPINAL - Extension des locaux PREJ-CT

Date d'émission 22/05/2026
N° d'affaire : 251211020000018
Référence chrono : CT/11020/0526/0144
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 20/05/2026
Référence chrono : CT/11020/0526/0107

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Marc DIENY
Tél. +33 6 10 58 12 93
Email : marc.dieny@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION NANCY
Pôle Construction&Immobilier Grand Est
1 Rue du Clocher de Vésélise ZAC BRABOIS FORESTIERE
54230 CHAVIGNY
+33 3 83 35 48 86

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	7
5.1. Analyse de Risque	7
5.2. Evaluation de conformité	9
6. ANALYSE DE RISQUE	11
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	11
6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	12
7. EVALUATION DE CONFORMITE	15
7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	15
7.2. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels	16

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°251211020000018, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,

- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Marc DIENY Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : Marc Dieny

Ce rapport a été transmis à :

- camille.lefoul@justice.fr
- mcerea@verdi.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
DISP GRAND EST BP 16035
Bureau d'études
BET structure VERDI 88000 EPINAL

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Rénovation partielle et de l'extension du bâtiment abritant le Pôle de Rattachement des Extractions Judiciaires (PREJ) d'Épinal, situé Chemin de la Ronde, commune d'Épinal (88000), département des Vosges. Bâtiment classé en Code du Travail, inférieur à 8m. Les travaux portent sur : • La rénovation partielle du bâtiment existant (démolition sélective, restructuration des espaces, mise aux normes) ; • La création de trois extensions bâties (Extension 01 côté rue sur deux niveaux, Extension 02 en volume chien-assis sur toiture, Extension 03 de plain-pied côté jardin) ; • La réhabilitation complète des équipements techniques (CVC, plomberie, électricité, contrôle d'accès) ; • Les aménagements extérieurs (clôtures, portails, stationnement, espaces verts).

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
LOT GO_CCTP_Travaux préparatoires gros œuvre.pdf	20/05/2026
LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf	20/05/2026
PREJ_EPINAL_ARC_PlanchesGraphique_PRO.pdf	20/05/2026
Note d'hypothèses générales.pdf	20/05/2026
20260004_PRO-DCE_DISP_ind D.pdf	20/05/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS			
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS <i>Diagnostic structure - reprise de charges de l'existant</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf	D	En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants. Ce diagnostic structures doit notamment nous confirmer que la structure existante, dans le cas de l'extension 2, est en mesure de reprendre les charges apportées par la structure en bois neuve.	19
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS <i>Mission LE</i> Références: PREJ_EPINAL_ARC_PlanchesGraphique_PRO.pdf	S	Les ouvrages porteurs existants impactés par les travaux ne devront pas être fragilisés. Charges aux concepteurs, entreprises et BE associés de garantir ce point. Détails d'exécution, diagnostic, NDC à fournir au besoin.	2
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT			
FONDATIONS SUPERFICIELLES Dispositions constructives <i>Etude G2PRO</i>	D	En l'absence d'étude G2PRO, nous ne pouvons nous prononcer sur les dispositions constructives visant : - la prise en compte décalage des fondations à 3H/2V entre fondations existantes et nouvelles -> renseigné dans la note d'hypothèse générale, mais non explicite sur plans de fondations - la reprise en sous-œuvre pour création des fondations de l'extension 2 à partir de celles existantes -> évoqué au sein du CCTP GO.	4

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DALLAGES <i>Système de fondations</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf Réception de la plateforme <i>Essais de plaque</i> Références: LOT GO_CCTP_Travaux préparatoires gros œuvre.pdf	S	Le DTU 13.3 exclu l'utilisation d'un dallage sur des terrains sujets au retrait/gonflement. Ce point doit être vu au plus tôt par le géotechnicien en réalisant les essais adaptés pour qualifier le risque. Si ce risque est avéré, il convient d'exclure cette technique ou de prévoir des dispositions constructions complémentaires contrôlées dans le cadre d'un avis technique de chantier. En ce sens l'étude G2PRO devra nous confirmer l'utilisation de dallage au vu du terrain actuel.	1
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT Nature ou technique <i>Maçonnerie - Gros Oeuvre : extension 1, 2 et 3</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf 20260004_PRO-DCE_DISP_ind D.pdf	S	Rapport d'essais de plaque pour réception de la plateforme à nous fournir avant travaux de dallages sur les 3 extensions.	3
STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS Charpente ou ferme traditionnelle en bois <i>Charpente : extensions 1, 2, 3</i> Références: 20260004_PRO-DCE_DISP_ind D.pdf	S	Nous fournir la descente de charge sur les fondations : - extension 1 -> massifs/longrines/semelles filantes - extension 2 -> plots BA - extension 3 -> massifs/longrines	5
BARDAGES <i>Bardage métallique - Façades des extensions</i> Bardage : étanchéité à l'air <i>Perméabilité à l'air - système de façade</i> Références: LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf <i>Bardage métallique – Façades des extensions</i>	S	Nous fournir la note de calcul de dimensionnement de la charpente traditionnelle sur les 3 extensions.	6
	S	Nous justifier que le procédé d'ITE mis en oeuvre présente une étanchéité à l'eau : - sur support en maçonnerie : équivalente à celle d'un mur de type XIII à minima - sur support COB : équivalente à celle d'un mur de type XIV	21
	S	Support maçonnerie : nous justifier, selon le type de mur prévu, la mise en oeuvre ou non d'un enduit intérieur ou extérieur.	22
	S		23

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Manifestation du désordre: Défaut d'étanchéité à l'eau Coût du réparation moyen: 71386 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 1.0 % MENUISERIES EXTÉRIEURES Vitrages : nature et dimensionnement <i>Porte-fenêtre Extension 03 (accès terrasse côté jardin)</i> Références: PREJ_EPINAL_ARC_PlanchesGraphique_PRO.pdf LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf		Support ossature bois : nous confirmer que les murs à ossature bois sont bien des COB, conformes à la norme NF DTU 31.2	
	S	Nous justifier le classement du vitrage de la PF de l'extension 03. Nota: le DTU 39 P5 exige la mise en oeuvre de vitrage sécurité pour les portes fenêtre en code du travail vis à vis du risque de heurt.	9

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION PARASISMIQUE GÉNÉRALITÉS <i>Structures extensions 1,2,3</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf LOT GO_CCTP_Travaux préparatoires gros oeuvre.pdf DONNÉES DE BASE Catégorie d'importance <i>Hypothèse coefficient catégorie d'importance</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf CLOS ET COUVERT : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES <i>Interaction charpente bois/maçonnerie</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28) CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS DEGAGEMENTS Dimensionnement des dégagements <i>Dégagements</i>			
	S	La note de calcul sismique avec rapport de modélisation du BET sont à nous fournir pour avis.	12
	S	Nous renseigner la méthode d'analyse structurelle utilisée : modale spectrale ou par forces latérales ?	13
	S	Nous confirmer que la modélisation de la charpente bois prend bien en compte l'interaction avec la structure béton.	14
	S	Nous préciser l'effectif : - total prévu	16

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Références: 20260004_PRO-DCE_DISP_ind D.pdf LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf MOYENS DE SECOURS MOYENS D'EXTINCTION <i>Extincteurs</i>		- par niveau - par local	
Références: 20260004_PRO-DCE_DISP_ind D.pdf LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf ALARME SONORE <i>Système d'alarme</i>	S	Nous confirmer la présence d'extincteurs au sein de l'établissement.	18
Références: PREJ_EPINAL_ARC_PlanchesGraphique_PRO.pdf LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf	S	Nous confirmer qu'un système d'alarme existant est bien présent dans l'établissement concerné. Le cas échéant, nous indiquer les dispositions prévues.	15

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS <i>Diagnostic structure - reprise de charges de l'existant</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf	D	En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants. Ce diagnostic structures doit notamment nous confirmer que la structure existante, dans le cas de l'extension 2, est en mesure de reprendre les charges apportées par la structure en bois neuve.	19
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	PM	Travaux impactant la structure de l'existant. Les justificatifs de reprise de structures seront à nous transmettre en phase travaux.	
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS <i>Mission LE</i> Références: PREJ_EPINAL_ARC_PlanchesGraphique_PRO.pdf	S	Les ouvrages porteurs existants impactés par les travaux ne devront pas être fragilisés. Charges aux concepteurs, entreprises et BE associés de garantir ce point. Détails d'exécution, diagnostic, NDC à fournir au besoin.	2

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
FONDATIONS SUPERFICIELLES			
Dispositions constructives <i>Etude G2PRO</i>	D	En l'absence d'étude G2PRO, nous ne pouvons nous prononcer sur les dispositions constructives visant : - la prise en compte décalage des fondations à 3H/2V entre fondations existantes et nouvelles -> renseigné dans la note d'hypothèse générale, mais non explicite sur plans de fondations - la reprise en sous-œuvre pour création des fondations de l'extension 2 à partir de celles existantes -> évoqué au sein du CCTP GO.	4
DALLAGES <i>Système de fondations</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf	S	Le DTU 13.3 exclu l'utilisation d'un dallage sur des terrains sujets au retrait/gonflement. Ce point doit être vu au plus tôt par le géotechnicien en réalisant les essais adaptés pour qualifier le risque. Si ce risque est avéré, il convient d'exclure cette technique ou de prévoir des dispositions constructions complémentaires contrôlées dans le cadre d'un avis technique de chantier. En ce sens l'étude G2PRO devra nous confirmer l'utilisation de dallage au vu du terrain actuel.	1
Réception de la plateforme <i>Essais de plaque</i> Références: LOT GO_CCTP_Travaux préparatoires gros œuvre.pdf	S	Rapport d'essais de plaque pour réception de la plateforme à nous fournir avant travaux de dallages sur les 3 extensions.	3
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT Nature ou technique <i>Maconnerie - Gros Oeuvre : extension 1, 2 et 3</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf 20260004_PRO-DCE_DISP_ind D.pdf	S	Nous fournir la descente de charge sur les fondations : - extension 1 -> massifs/longrines/semelles filantes - extension 2 -> plots BA - extension 3 -> massifs/longrines	5
STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS Charpente ou ferme traditionnelle en bois <i>Charpente : extensions 1, 2, 3</i>	S	Nous fournir la note de calcul de dimensionnement de la charpente traditionnelle sur les 3 extensions.	6

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Références: 20260004_PRO-DCE_DISP_ind D.pdf COUVERTURE Nature ou technique <i>Couverture - Zinguerie</i> Références: LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf BARDAGES <i>Bardage métallique - Façades des extensions</i> Nature ou technique <i>Bardage sur ossature bois</i> Références: LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf Bardage : étanchéité à l'air <i>Perméabilité à l'air - système de façade</i> Références: LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf <i>Bardage métallique – Façades des extensions</i> MENUISERIES EXTÉRIEURES Nature ou technique <i>Menuiseries extérieures</i> Références: PREJ_EPINAL_ARC_PlanchesGraphique_PRO.pdf LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf Vitrages : nature et dimensionnement <i>Porte-fenêtre Extension 03 (accès terrasse côté jardin)</i> Références: PREJ_EPINAL_ARC_PlanchesGraphique_PRO.pdf LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf GÉNIE CLIMATIQUE <i>Ventilation mécanique contrôlée (VMC)</i> Références: LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf	PM S PM S S PM S PM	Dossier d'exécution complet entreprise à fournir avant travaux (carnet de détails, fiches techniques) Nous justifier que le procédé d'ITE mis en oeuvre présente une étanchéité à l'eau : - sur support en maçonnerie : équivalente à celle d'un mur de type XIII à minima - sur support COB : équivalente à celle d'un mur de type XIV Nous fournir l'ensemble des éléments suivants en complément du dossier d'exécution complet : - avis technique du système de bardage - détail sur pied de bardage Support maçonnerie : nous justifier, selon le type de mur prévu, la mise en oeuvre ou non d'un enduit intérieur ou extérieur. Support ossature bois : nous confirmer que les murs à ossature bois sont bien des COB, conformes à la norme NF DTU 31.2 Dossier d'exécution complet entreprise à fournir avant travaux (carnet de détails, fiches techniques) Nous justifier le classement du vitrage de la PF de l'extension 03. Nota: le DTU 39 P5 exige la mise en oeuvre de vitrage sécurité pour les portes fenètre en code du travail vis à vis du risque de heurt. Dossier d'exécution à nous fournir comprenant notamment le PV de classement de réaction au feu des conduits	21 22 23 9

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS <i>Structures extensions 1,2,3</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf LOT GO_CCTP_Travaux préparatoires gros œuvre.pdf	S	La note de calcul sismique avec rapport de modélisation du BET sont à nous fournir pour avis.	12
DONNÉES DE BASE Catégorie d'importance <i>Hypothèse coefficient catégorie d'importance</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf	S	Nous renseigner la méthode d'analyse structurelle utilisée : modale spectrale ou par forces latérales ?	13
CLOS ET COUVERT : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES <i>Interaction charpente bois/maçonnerie</i> Références: Note d'hypothèses générales.pdf	S	Nous confirmer que la modélisation de la charpente bois prend bien en compte l'interaction avec la structure béton.	14

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

7.2. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS			
DEGAGEMENTS			
Dimensionnement des dégagements <i>Dégagements</i>	S	Nous préciser l'effectif : - total prévu - par niveau - par local	16
Références: 20260004_PRO-DCE_DISP_ind D.pdf LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf			
DESENFUMAGE			
Locaux concernés			
Escaliers <i>Désenfumage de l'escalier</i>	HM	Hors mission : l'escalier existant n'étant pas modifié dans le cadre de l'amélioration du niveau de sécurité incendie, il est à noter cependant l'absence de désenfumage au niveau de celui-ci.	
Références: 20260004_PRO-DCE_DISP_ind D.pdf LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf			
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS D'EXTINCTION			
<i>Extincteurs</i>	S	Nous confirmer la présence d'extincteurs au sein de l'établissement.	18
Références: 20260004_PRO-DCE_DISP_ind D.pdf LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf			
ALARME SONORE			
<i>Système d'alarme</i>	S	Nous confirmer qu'un système d'alarme existant est bien présent dans l'établissement concerné. Le cas échéant, nous indiquer les dispositions prévues.	15
Références: PREJ_EPINAL_ARC_PlanchesGraphique_PRO.pdf LOTS CCTP_DPGF_PREJ_EPINAL.pdf			

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet